Communauté de Communes du Val de L'Eyre

Révision du Plan Local d'Urbanisme de BELIN-BELIET

>> 03.3. DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT - NORD

> Dossier d'approbation

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLU	09 juin 2004	14 juin 2012	03 avril 2013
Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU n°1	29 mars 2016		13 janvier 2017
Révision n°1	17 juin 2015	25 avril 2018	

Le Président de la Communauté de Communes

créham bkm

- Parcelles bâties non cadastrées
- Périmètre de zone
- ER.1 — Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés
- Espaces verts à conserver
- 1 / A — Numérotation des éléments d'intérêt patrimonial et/ ou architectural identifié au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme ou pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 et se rapportant au "Recueil des éléments du partimoine et changement de destination" (Pièce 3.6 du PLU)
- Bâtiment dont le changement de destination est autorisé au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de richesse du sol ou du sous-sol (article R.151-34 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de limitation des travaux liés à la présence de zone humide
- Atlas des zones inondables du Bassin Versant de l'Eyre
- Risque inondation par remontées de nappes (sensibilités élevées et fortes)
- Zones de bruit

N

0 m 250 m 500 m 750 m 1000 m

Échelle :10.000ème